

# Trail Blanc des Fiz 2022 - Règlement

(version du 18/03/2022)

L'Office de Tourisme de Passy (association loi 1901) et le Sallanches Passy Athletic Club organisent le Trail Blanc des Fiz le dimanche 20 mars à Passy Plaine-Joux avec l'accord et le soutien de la commune de Passy.

## Parcours

### Courses adultes dès 16 ans (cadets)

Le Trail Blanc des Fiz propose plusieurs formats de course :

- Pti trail : 5 km – 200m D+
- Trail solo : 9 km – 350m D+
- Trail en relais de 2 : 1<sup>er</sup> relais = 5km – 200m D+ ; 2<sup>ème</sup> relais = 4km – 150m D+

Départ/arrivée : front de neige Passy Plaine-Joux à 15h00

Parcours : boucle du lac Gris et boucle du Lac Vert. Détail sur [www.traildutourdesfiz/trailblancdesfiz2022](http://www.traildutourdesfiz/trailblancdesfiz2022)

La fin du parcours comprend un passage « course d'obstacles », accessible à tous.

### Courses enfants de 6 à 15 ans

Il propose également des courses pour enfants :

- 0,8km pour les enfants de 6 à 9 ans (Baby Athlé et École d'Athlé)
- 1,4km pour les enfants de 10 à 11 ans (Poussins)
- 1,8km avec le parcours d'obstacles, pour les enfants de 12 à 15 ans (Benjamins et Minimes)

## Participation et certificats médicaux

Les courses adultes sont ouvertes aux hommes et aux femmes, de toutes nationalités, à partir de la catégorie « cadet ».

Les courses enfants sont ouvertes aux garçons et aux filles, de toutes nationalités, à partir de la catégorie « baby athlé » jusqu'à la catégorie « minimes ».

Lors de leur inscription en ligne ou au plus tard au moment du retrait des dossards, les coureurs devront compléter leur inscription avec :

- une **licence Athlé** Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA, Santé, Encadrement et Découverte, ne sont pas acceptées),
- ou une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - o Fédération française handisport (FFH),
  - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - o Fédération sportive des ASPTT,
  - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),

- Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT),
  - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

**Les licences étrangères ne sont pas acceptées.** Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

## Mesures sanitaires

Le coureur s'engage aussi sans réserve à respecter les consignes sanitaires qui seront prises par les autorités compétentes, en fonction de la situation à la date de l'événement.

A compter du 14 mars 2022, l'application du passe vaccinal est suspendue.

## Droits d'inscriptions

Adultes : droits d'inscription en ligne et sur place : 10€ / coureur, quelque soit le choix de format de course.

Enfants : droits d'inscription en ligne et sur place : 5€ / coureur.

Le prix comprend un petit cadeau d'inscription et le ravitaillement d'après-course y compris pour les enfants. Attention : il n'y aura pas de gobelet au ravitaillement.

## Remise des dossards

La remise des dossards est organisée sur le front de neige de Passy Plaine-Joux (ou dans la salle hors sac selon conditions météorologiques) le dimanche 20 mars à partir de 13h00, jusqu'à 14h00 pour les enfants et jusqu'à 15h00 pour les adultes.

Le dossard est un dossard réutilisable. **Merci de nous le restituer après votre course.**

## Matériel obligatoire

### Adultes

- Téléphone portable avec batterie chargée
- Veste coupe-vent
- Sifflet
- Couverture de survie

**Enfants** : pas de matériel obligatoire

## Annulation

Tout engagement est ferme et définitif. Les droits d'inscription restent acquis en cas de désistement ou de non présentation le jour de la course. Aucun remboursement ne sera effectué.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours et d'annuler l'épreuve en cas de conditions météorologiques défavorables. Aucun remboursement d'inscription ne sera accordé aux participants, que l'annulation ait lieu le jour même de la course, ou quelques jours avant.

## Sécurité

Une équipe médicale et de secours sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié. Les organisateurs et l'équipe médicale peuvent prendre la décision d'arrêter un coureur sur avis médical.

## Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement le signaler en s'adressant au bénévole le plus proche. Il devra, si son état le permet, regagner le départ par ses propres moyens en suivant l'itinéraire de course.

## Classements et récompenses

### **Trail solo et pti trail**

Les trois premiers hommes et les trois premières femmes de chaque format de course seront récompensés.

### **Trail en relais de 2 coureurs**

Seront récompensés :

- La première équipe femme
- La première équipe homme
- La première équipe mixte

### **Trails enfants**

La première fille et le premier garçon de chaque catégorie seront récompensés.

## Assurances

Conformément à la loi, l'organisateur dispose d'une assurance responsabilité civile. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident et de défaillance consécutif à un mauvais état de santé. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, en contractant une assurance individuelle accident couvrant les risques encourus lors de la manifestation.

## Acceptation

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Il pourra être soumis à des modifications à tout moment et sans préavis jusqu'au dimanche 20 mars 2022.

## Droits à l'image

Tout concurrent renonce à son droit à l'image durant l'événement. Les photos et vidéos sont soumises au droit à l'image et leur utilisation doit se faire dans le respect des prestataires (en mentionnant le copyright) et de l'intégrité des coureurs.

## Protection des données

L'Office de Tourisme de Passy, association loi 1901, dont le siège est situé 35 place du Docteur Joly -74190 Passy, représentée par Madame Delphine Duval, a créé une Politique de Protection des données personnelles, disponible sur le site [www.passy-mont-blanc.com](http://www.passy-mont-blanc.com) afin de communiquer la politique et les pratiques de l'Office de Tourisme en matière de collecte et de divulgation des informations vous concernant qui auront été obtenues lors de l'évènement du Trail du Tour des Fiz®, sur le site [traildutourdesfiz.com](http://traildutourdesfiz.com) et sur le site de Livetrail. Toute inscription vaut acceptation de ce règlement et de la politique de confidentialité.

Ainsi, en tant que responsable de traitement, l'Office de Tourisme de Passy attache beaucoup d'importance au respect de votre Vie Privée et respecte le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.